Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180730-D168-18-DE
Date de télétransmission : 06/08/2018
Date de réception préfecture : 06/08/2018

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 168.18 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :
- En exercice : 93
- Présents ou représentés : 71
- Votants : 62

SEANCE DU 30 JUILLET 2018

M. Gérard TENOUX, 1er Vice-Président du PSB, n'a pas participé à ce vote.
M. Jean-Jacques LACHAMP, 2ème Vice-Président du PSB, n'a pas participé à ce vote.
M. Robert GAY, 4ème Vice-Président du PSB, n'a pas participé à ce vote.
Mme Florence CHEILAN, 5ème Vice-Président du PSB, n'a pas participé à ce vote.
M. Jean SCHÜLER, Trésorier du PSB, n'a pas participé à ce vote.
- Suffrages exprimés : 62 (62 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

Le trente juillet deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-quatre juillet deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mison (commune de Mison) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Jean-Marie TROCCHI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD représentée par M. Robert ZUNINO à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Valérie CHARMASSON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Daniel NUSSAS à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par sa suppléante, Mme Evelyne GAUTHIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN représentée par M. Laurent MAGADOUX à qui elle a donné procuration
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180730-D168-18-DE
Date de télétransmission : 06/08/2018
Date de réception préfecture : 06/08/2018

- M. Robert GAY
- M. Didier CONSTANS

- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par Mme Elisabeth COLLOMBON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
  - M. Franck PERARD représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
  - M. Michel AILLAUD
  - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Christophe LEONE représenté par M. Marcel BAGARD à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD
  - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par Mme Julie RAVEL à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Henriette MARTINEZ
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Robert GARCIN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20180730-D168-18-DE
Date de télétransmission : 06/08/2018
Date de réception préfecture : 06/08/2018

- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron : M. Christian GALLO
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Pays Sisteronais Buëch – Virement de crédits sur le budget général

Depuis plusieurs mois l'association du Pays Sisteronais Buëch rencontre des difficultés de trésorerie liées aux délais de recouvrement des subventions régionales et européennes. Le conseil d'administration du Pays réuni le 26 juin à Lazer a autorisé le président du Pays à rechercher une solution avec la CCSB afin de pouvoir régulariser les dettes en cours.
Au regard de la situation comptable établie au 30 juin 2018, l'association a fait une demande de subvention exceptionnelle de 22 000 € à la CCSB.

Par ailleurs, depuis l'intégration du personnel du Pays à la CCSB, le photocopieur qui était loué par l'association à la société DPS Informatique est désormais utilisé par la CCSB. De ce fait, il convient de transférer le contrat de location de ce matériel à la CCSB. Ce contrat court jusqu'au 7 juillet 2019. Il est établi au tarif de 89 € HT par mois et est assorti d'un contrat de maintenance avec un coût copie de 0,0069 € HT pour du noir et blanc et 0,059 € HT pour de la couleur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 22 000 € à l'association du Pays Sisteronais-Buëch ;
- d'approuver le virement de crédits qui en découle en section de fonctionnement du budget général de la CCSB :
    - Chapitre 022 (dépenses imprévues) : diminution de crédits de 22.000 €
    - Chapitre 67 / compte 6743 (subventions de fonctionnement exceptionnelles) : augmentation de crédits de 22.000 €
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la reprise du contrat de location du photocopieur du Pays Sisteronais Buëch avec la société DPS Informatique.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch